

Editeur responsable : Catherine Calméis, Fedichem, Diamant Building, Boulevard Auguste Reyers 80 - 1030 Bruxelles / 09/fed 02-2007 FR

# 10

**PROPOSITIONS**  
POUR DES MARCHÉS  
DE L'ÉNERGIE  
LIBÉRALISÉS,  
**ET PERFORMANTS...**

 **Fedichem**

**Fedichem**  
Diamant Building  
Boulevard Auguste Reyers 80  
1030 Bruxelles  
[www.fedichem.be](http://www.fedichem.be)

 **Fedichem**

Fedichem, la Fédération des Industries chimiques de Belgique, est **convaincue que la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz au niveau européen et la réelle concurrence entre producteurs et fournisseurs qui devrait en découler, reste la meilleure garantie pour obtenir des prix compétitifs et assurer la meilleure sécurité d'approvisionnement.** Néanmoins, les dysfonctionnements actuels des marchés de l'énergie (concentration, dominance, manque de transparence, mécanismes de formation des prix ...) menacent le maintien de l'industrie intensive en énergie en Belgique et en Europe et appellent à prendre des mesures transitoires appropriées.

Fedichem plaide **pour une politique de l'énergie harmonisée** au niveau européen, intégrant la compétitivité des entreprises, la sécurité d'approvisionnement et une véritable politique climatique.

Afin d'améliorer la libéralisation en cours des marchés de l'électricité et du gaz en Belgique et dans la zone regroupant les pays voisins, ensuite dans toute l'Europe, **Fedichem avance 10 propositions** →

- 1** Assurer un accès non discriminatoire aux réseaux de transport de gaz et d'électricité
- 2** Harmoniser les règles de fonctionnement des gestionnaires de réseaux de transport nationaux
- 3** Assurer l'indépendance des régulateurs
- 4** Imposer la transparence d'information à tous les acteurs dominants
- 5** Réduire progressivement la dominance des acteurs historiques
- 6** Garantir des mécanismes de formation des prix équilibrés
- 7** Stimuler de nouveaux investissements
- 8** Diversifier les sources d'énergies primaires pour la production de l'électricité
- 9** Résoudre les problèmes liés au gaz L
- 10** Garantir l'accès des consommateurs industriels aux capacités de stockage du gaz naturel

The logo consists of a stylized circular icon to the left of the word "Fedichem".

Fédération  
des Industries Chimiques  
de Belgique

# ASSURER UN ACCÈS NON DISCRIMINATOIRE AUX RÉSEAUX DE TRANSPORT DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

# 1

Fedichem demande une séparation effective ("effective unbundling") entre, d'une part, les producteurs/fournisseurs et, d'autre part, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz et d'électricité. Il faut, à cet égard, atteindre un double objectif :

- assurer un traitement équitable et non discriminatoire de tous les acteurs qu'ils soient utilisateurs et/ou investisseurs, en particulier les nouveaux entrants ;
- garantir la réalisation des investissements nécessaires dans les réseaux de transport.

Les gestionnaires de réseaux de transport sont des acteurs indispensables pour assurer un bon fonctionnement des marchés.

Grâce à cette séparation effective, des résultats concrets et objectifs pourront être obtenus en termes d'accès au réseau et de nouveaux investissements.

Cette mesure revêt une importance particulière en Belgique vu la présence au sein d'un même groupe privé du producteur dominant d'électricité et de l'importateur/fournisseur de gaz ainsi que des deux gestionnaires de réseaux de transport.

En outre, il faut également assurer un accès non discriminatoire de tous les acteurs aux services auxiliaires : balancing et back up.

# HARMONISER LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE TRANSPORT NATIONAUX

# 2

Il faut optimiser le fonctionnement des réseaux et des interconnecteurs pour atteindre un bon fonctionnement des marchés.

C'est pourquoi Fedichem demande que les règles et modes opérationnels des gestionnaires de réseaux (y compris les règles d'allocation) soient harmonisés au niveau européen, en veillant à garantir les trois points suivants : un usage optimal des capacités existantes, la stabilité des réseaux (prévention maximale des congestions) et une adéquation correcte entre les besoins et les investissements en nouvelles capacités.

Fedichem envisage une **intégration (régionale) des gestionnaires de réseaux de transport ou la création d'un "super gestionnaire"**, capable d'imposer la coopération indispensable entre les gestionnaires de réseaux en vue d'assurer un bon fonctionnement des marchés.

## ASSURER L'INDÉPENDANCE DES RÉGULATEURS

# 3

La 2<sup>ème</sup> directive européenne de libéralisation établit que le bon fonctionnement des marchés dépend notamment des pouvoirs et de la responsabilité des régulateurs.

Fedichem insiste sur la nécessité d'avoir des régulateurs indépendants, dotés d'un réel pouvoir d'injonction sur les gestionnaires de réseaux en matière d'investissements.

Fedichem appelle à une **collaboration étroite entre les régulateurs, voire même une intégration (régionale) de ceux-ci.**

## IMPOSER LA TRANSPARENCE D'INFORMATION À TOUS LES ACTEURS DOMINANTS

# 4

Fedichem demande des obligations de transparence en termes d'information de la part de tous les producteurs dominants, des fournisseurs dominants et de l'ensemble des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution de gaz et électricité, ces derniers étant soumis à la régulation.

Les informations qui devraient être rendues publiques concernent notamment les plans de maintenance, les capacités de production disponibles, les capacités de transport utilisées, l'évaluation des capacités transfrontalières allouées ...

Ceci est indispensable afin de faciliter le fonctionnement des marchés. Ainsi, tous les acteurs doivent disposer des mêmes informations.

## RÉDUIRE PROGRESSIVEMENT LA DOMINANCE DES ACTEURS HISTORIQUES

# 5

Fedichem demande de réduire la dominance des acteurs historiques, en agrandissant le marché zonal plutôt qu'en réduisant la taille des acteurs.

Il s'agit de maintenir les économies d'échelles générées par les grands groupes avec des parcs de production larges et diversifiés. Cette proposition doit néanmoins s'inscrire dans un cadre respectant les contrats existants et les règles d'expropriation.

Fedichem constate que les mesures déjà mises en oeuvre en Belgique (comme les "Virtual Power Plants" (VPP) ou les "Gas or Capacity Releases Programs") n'ont pas rencontré les résultats escomptés. Fedichem souligne l'importance d'une définition adéquate des modalités pratiques de tels programmes. Dans un souci de stimuler le fonctionnement de marché, Fedichem propose notamment la possibilité d'imposer des échanges obligatoires de capacités entre producteurs ("capacity swaps") dans les cas où des manques de capacités frontalières de transport sont à l'origine de refus de fourniture ou de refus d'offre de prix.

## GARANTIR DES MÉCANISMES DE FORMATION DES PRIX ÉQUILIBRÉS

# 6

Fedichem demande l'introduction de mécanismes de formation des prix qui soient équilibrés tant à court-terme qu'à long-terme. Pour cela, il faut promouvoir conjointement :

- l'organisation de bourses et de "hubs" où la transparence des informations, la liquidité, l'indépendance des acteurs... doivent être garanties ;
- des contrats à long-terme afin de permettre le financement de nouvelles capacités, assurer une visibilité et une stabilité à long-terme des prix et réduire les incertitudes liées aux dysfonctionnements des marchés.

## STIMULER DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS



# 7

Des nouveaux investissements doivent être réalisés dans les meilleurs délais. Ils permettront de renforcer la sécurité d'approvisionnement, de réduire la dominance des acteurs historiques et favoriseront les partenariats industriels.

Pour stimuler ces investissements, Fedichem insiste sur la nécessité de simplifier les procédures d'obtention de permis, de faciliter l'accès aux réseaux pour les nouveaux entrants, d'instaurer des tarifs de réseaux adéquats et d'assurer une stabilité du cadre réglementaire.

## DIVERSIFIER LES SOURCES D'ÉNERGIES PRIMAIRES POUR LA PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ



# 8

Il est indispensable d'assurer la diversité des sources d'énergie primaires (charbon, gaz naturel, nucléaire, énergies renouvelables...) afin d'obtenir une stabilité des prix et garantir la compétitivité des entreprises. Il y a lieu de tenir compte des profils de consommation spécifiques, notamment en distinguant les besoins de base et de pointe (baseload/peakload).

Cette diversification des sources d'énergies primaires permettra également de réduire et de diversifier la dépendance extérieure.

Fedichem souhaite garder toutes les options ouvertes et s'oppose à toute monoculture du gaz.

## RÉSOLURE LES PROBLÈMES LIÉS AU GAZ L

# 9

On constate qu'il n'existe aujourd'hui que très peu de concurrence sur le marché du gaz L (faible pouvoir calorifique). Etant donné que le contrat d'approvisionnement de la Belgique avec GasUnie (NL) prend fin en 2016, le moment est opportun d'analyser l'avenir de ce marché tout en prévoyant, le cas échéant, une phase de transition aux meilleures conditions possibles.

## GARANTIR L'ACCÈS DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS AUX CAPACITÉS DE STOCKAGE DU GAZ NATUREL

# 10

L'accès non discriminatoire aux capacités de stockage de gaz naturel doit être garanti pour tous les utilisateurs industriels et fournisseurs intéressés, sans priorités et/ou traitements privilégiés.

Fedichem souligne que les besoins de stockage des consommateurs industriels (stock tampon, courte période, ...) sont totalement différents de ceux des ménages (stockage saisonnier en fonction des températures).

# A COURT TERME, DES MESURES TEMPORAIRES S'IMPOSENT !

Fedichem est favorable à l'accélération du processus de la libéralisation via la mise en œuvre rapide des **10** propositions ici présentées.

Mais tant que les marchés de l'énergie ne fonctionnent pas correctement, des mesures temporaires s'imposent pour **sauvegarder les industries intensives en énergie**.

En Belgique, ces mesures pourraient prendre la forme notamment de consortia d'achat, de contrats à long-terme sur base des besoins spécifiques de l'industrie intensive en énergie.

A l'étranger, notamment en France, aux Pays-Bas, en Espagne et en Finlande, des initiatives similaires sont prises par certains groupes d'entreprises.

A côté des mesures proposées dans le cadre de libéralisation des marchés, il s'agit également de :

- organiser la **dégressivité et le plafonnement général de tous les surcoûts et taxes** que ceux-ci soient d'origine politique, sociale et/ou environnementale, aux niveaux fédéral et régional.
- trouver des **solutions préventives ou curatives à l'impact non intentionnel des "profits d'aubaine" ("windfall profits")**, suite à l'introduction du système de droits d'émissions (EU ETS). En effet, l'impact de ce système sur les prix de l'électricité, aujourd'hui reconnu par tous, est estimé à 0,5 à 0,8 €/MWh pour chaque €/tonne CO<sub>2</sub>.
- concrétiser rapidement en mesures opérationnelles, au niveau belge, les **recommandations** émises récemment par la **Commission européenne** dans son "energy package"

**PLUS D'INFOS SUR  
LES 10 PROPOSITIONS  
DE FEDICHEM POUR  
AMÉLIORER LA  
LIBÉRALISATION  
DES MARCHÉS  
DE L'ÉNERGIE ?**

Peter Claes, Directeur général Fedichem,  
02 238 97 35, [pclaes@fedichem.be](mailto:pclaes@fedichem.be)